

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. CONDITIONS PRÉALABLES

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire ou représentant d'actionnaire souhaitant se faire représenter ou voter par correspondance devra au préalable avoir justifié de cette qualité par l'inscription en compte de ses titres, soit à son nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce au deuxième jour ouvré (= jours de Bourse) précédent l'Assemblée à zéro heure, **soit au plus tard le lundi 28 avril 2025 à zéro heure** (heure de Paris) [record date] :

- ♦ dans les comptes de titres nominatifs pour la société par son mandataire Uptevia ; ou
- ♦ dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel ses actions sont inscrites.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce. Elle est annexée au formulaire de participation ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

3. OPTEZ POUR L'E-CONVOCATION (ACTIONNAIRES AU NOMINATIF)

Avec l'e-convocation, vous contribuez à nos efforts de développement durable. L'e-convocation vous permet de recevoir directement un courriel vous permettant de voter par Internet, où vous le voulez, quand vous le souhaitez.

Cela vous permettra également :

- ♦ d'accéder à l'ensemble de la documentation relative à l'Assemblée générale ;
- ♦ de demander votre carte d'admission pour participer à l'Assemblée générale ;
- ♦ de voter en ligne ou de donner pouvoir au président ou mandat à un tiers.

2. ACCÉDER À LA SALLE PLEYEL

252, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Métro

Ligne **2** - Ternes
Lignes **1**, **6** et RER **A** - Charles de Gaulle Étoile

Bus

Ligne **43** - Hoche Saint Honoré
Lignes **30** et **31** - Place des Ternes

Vélib'

10 Ave Berthier Albrecht, 75008 Paris
87 Bd de Courcelles, 75008 Paris
5 Place des Ternes, 75008 Paris

Parking

18 Ave Hoche, 75008 Paris
22 bis Ave de Wagram, 75008 Paris
38 Ave des Ternes, 75008 Paris

Borne Taxi

272 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Pour passer à l'e-convocation (pour les actionnaires au nominatif chez Uptevia) :

1. rendez-vous sur votre compte au nominatif sur Uptevia Investisseurs :
<https://www.investors.uptevia.com> ;
2. sur le bandeau à gauche, développez la rubrique « Mes paramètres », puis cliquez sur « E-Convocation » ;
3. une fois sur la page « M'abonner à la e-convocation », cochez la case « Les convocations aux assemblées générales » ;
4. cliquez sur « Valider ».

4. COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

<p style="font-size: 1.5em; color: #C00000; margin: 0;">V O U S O H A I T E Z</p> <p>Assister personnellement à l'Assemblée générale</p>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <p>Vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ soit vous présenter le jour de l'Assemblée au guichet prévu à cet effet en vous munissant de votre carte d'identité ; ◆ soit demander une carte d'admission : <ul style="list-style-type: none"> ◆ en retournant le plus tôt possible à Uptevia, à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation, le formulaire de participation également joint : <ul style="list-style-type: none"> - cochez la case « A » « JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE ET DEMANDE UNE CARTE D'ADMISSION » en haut à gauche, - datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet, - ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; ◆ en ligne : <ul style="list-style-type: none"> - si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous devez vous connecter avec vos codes d'accès habituels à l'Espace actionnaire (https://www.investors.uptevia.com), puis suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission, - si vous êtes actionnaire au nominatif administré, vous devez vous connecter à la plateforme sécurisée « VoteAG » (https://www.voteag.com/scpi/auth/scpi.index.action), avec les codes temporaires transmis sur le formulaire de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, vous devez suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander votre carte d'admission, - si vous n'êtes plus en possession de votre identifiant ou mot de passe, vous pouvez contacter le numéro 0 800 00 75 35 (ou + 33 (0)1 49 37 82 36 depuis l'étranger) mis à votre disposition. 	<p>Le jour de l'Assemblée, vous devez justifier de votre qualité et de votre identité lors des formalités d'émargement.</p> <p>Il n'est pas possible de représenter une autre personne au moyen de sa carte d'admission, sauf à disposer d'une procuration dans les conditions exposées ci-après.</p> <p>Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée générale, il vous est recommandé de vous présenter en avance par rapport à l'heure fixée pour le début de l'Assemblée générale (bureaux d'émargements ouverts à partir de 8h00).</p> <p>A partir de 9h30, l'accès en salle avec possibilité de vote ne pourra être garanti.</p> <p>En effet, afin d'assurer la bonne tenue du vote, des contraintes horaires de participation au vote en séance seront appliquées.</p> <p>Ainsi l'émargement sera clos à 10h00.</p> <p>Conformément au plan Vigipirate, nous vous informons qu'il est interdit d'entrer dans la salle Pleyel avec des valises, sacs de voyage ou objets excédant le format A3.</p>
	<p>Vous êtes actionnaire au porteur</p> <p>Vous devez faire une demande de carte d'admission, à l'établissement chargé de la gestion de votre compte, pour être admis à l'Assemblée et y voter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'établissement teneur de compte fera suivre votre demande à Uptevia accompagnée d'une attestation de votre position ; ◆ si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte-titres est connecté au site « VOTACCESS », vous pouvez demander une carte d'admission par voie électronique en vous connectant sur le portail Internet de cet intermédiaire avec vos codes d'accès habituels. Cliquez sur l'icône correspondant à vos actions Hermès International et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site « VOTACCESS » et demander une carte d'admission ; ◆ dans le cas où vous n'aurez pas reçu votre carte d'admission, l'établissement chargé de la gestion de votre compte pourra également vous transmettre une attestation de participation, arrêtée au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, à zéro heure (heure de Paris), vous permettant d'assister à l'Assemblée. 	<p>En effet, afin d'assurer la bonne tenue du vote, des contraintes horaires de participation au vote en séance seront appliquées.</p> <p>Ainsi l'émargement sera clos à 10h00.</p> <p>Conformément au plan Vigipirate, nous vous informons qu'il est interdit d'entrer dans la salle Pleyel avec des valises, sacs de voyage ou objets excédant le format A3.</p>

<p style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; color: #C00000; margin: 0;">V O U S S O U H A I T E Z</p> <p>Voter par correspondance (voie postale avec le formulaire de participation)</p>	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire unique de vote par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. Une fois complété, vous devez le renvoyer, à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia, assemblées générales - 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte : <ul style="list-style-type: none"> ◆ cochez la case « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » ; ◆ pour voter « OUI » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ; ◆ pour voter « NON » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ; ◆ pour s'abstenir à certaines résolutions, noircir « ABSTENTION » ; ◆ n'oubliez pas de faire votre choix « SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE » ; ◆ ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; ◆ datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. <p>Une fois complété, ce formulaire sera à retourner à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte, qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Uptevia.</p>	<p>Le formulaire de participation dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à Uptevia au plus tard le samedi 26 avril 2025 (à minuit heure de Paris).</p> <p>En aucun cas les formulaires de participation ne doivent être retournés directement à Hermès International.</p> <p>Attention : en raison des délais postaux, nous vous incitons à privilégier les services électroniques pour voter. Les modalités d'utilisation de ces services sont décrites ci-dessous.</p>
---	---	--

V O U S S O U H A I T E Z	Voter ou donner procuration par internet (avec le service « VOTACCESS »)	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous devez vous connecter au site « VOTACCESS » via l'Espace actionnaire (https://www.investors.uptevia.com) avec vos codes d'accès habituels. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, vous devez vous connecter au site « VOTACCESS » via le site « VoteAG » (https://www.voteag.com/scpi/auth/scpi.index.action) avec les codes temporaires figurant sur le formulaire de participation adressé avec la brochure de convocation. ◆ Si vous n'êtes plus en possession de votre identifiant ou mot de passe, vous pouvez contacter le numéro 0 800 00 75 35 (ou + 33 (0)1 49 37 82 36 depuis l'étranger) mis à votre disposition. ◆ Après vous être connecté, suivez les indications à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, désigner ou révoquer un mandataire. 	<p>Le site sécurisé https://www.investors.uptevia.com et le service « VOTACCESS » seront ouverts à partir du vendredi 11 avril 2025.</p> <p>Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée soit le mardi 29 avril 2025 à 15 heures, heure de Paris.</p> <p>Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site internet sécurisé dédié, il vous est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.</p>
		<p>Vous êtes actionnaire au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous devez prendre contact avec votre établissement teneur de compte afin de savoir si celui-ci est connecté ou non au service « VOTACCESS » : <ul style="list-style-type: none"> ◆ si votre établissement teneur de compte est connecté au service « VOTACCESS », vous devrez vous identifier sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au service « VOTACCESS » et voter, désigner ou révoquer un mandataire ; ◆ si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au service « VOTACCESS », nous vous précisons que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce (voir « Donner procuration par voie électronique »). 	
V O U S S O U H A I T E Z	Donner procuration par correspondance (voie postale avec le formulaire de participation)	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, le formulaire de participation à compléter est joint automatiquement à la brochure de convocation envoyée par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. Il devra être renvoyé à l'adresse suivante : Uptevia, assemblées générales - 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, le formulaire de participation est à demander, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, à votre établissement teneur de compte. Une fois complété, vous devrez retourner ce formulaire à votre établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation puis l'adressera à Uptevia. ◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> ◆ cochez la case « JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE » ; ◆ ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; ◆ datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> ◆ cochez la case « JE DONNE POUVOIR À » ; ◆ indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ; ◆ ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; ◆ datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à Uptevia. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte. 	<p>Pour être pris en compte, les formulaires de participations devront être réceptionnés par Uptevia au plus tard le samedi 26 avril 2025 (à minuit heure de Paris).</p> <p>En aucun cas les formulaires de participation ne doivent être retournés directement à Hermès International.</p> <p>La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire exprimée par voie postale avec le formulaire de participation devra être réceptionnée par Uptevia au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée, soit le jeudi 24 avril 2025 (à minuit heure de Paris).</p> <p>Attention : en raison des délais postaux, nous vous incitons à privilégier les services électroniques.</p>

V O U S S O U H A T E Z	Donner procuration par voie électronique (via l'adresse ct-mandataires-assemblees@uptevia.com)	Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous souhaitez être représenté lors de l'Assemblée générale, vous devez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (Hermès International), date de l'assemblée (30 avril 2025), nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, le prénom et, si possible, l'adresse du mandataire. 	<p>Seules les notifications de désignation ou révocation de procurations pourront être adressées à l'adresse électronique ct-mandataires-assemblees@uptevia.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.</p> <p>La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire exprimée par voie électronique via l'adresse ct-mandataires-assemblees@uptevia.com devra être réceptionnée par Uptevia au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mardi 29 avril 2025 (à minuit heure de Paris).</p> <p>Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée.</p>
	Voter en tant que mandataire désigné à l'Assemblée générale	Vous avez été désigné mandataire par un actionnaire	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous devez adresser votre instruction de vote pour l'exercice de votre mandat sous la forme d'une copie numérisée du formulaire de participation, à Uptevia, par message électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com : <ul style="list-style-type: none"> ◆ vous devez indiquer sur le formulaire de participation les nom, prénom et adresse du mandataire et la mention « EN QUALITÉ DE MANDATAIRE » ; ◆ vous devez renseigner le sens de votre vote en renseignant le cadre « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » du formulaire ; ◆ ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; ◆ datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Joignez une copie de votre carte d'identité et, le cas échéant, un pouvoir de représentation de la personne morale que vous représentez. 	<p>Les instructions du mandataire devront être réceptionnées par Uptevia au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée, soit le samedi 26 avril 2025 (à minuit heure de Paris).</p>

5. COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Attention

En aucun cas ce formulaire de participation ne doit être retourné à Hermès International.

Quel que soit votre choix pour participer à l'Assemblée générale et pour que ce formulaire soit pris en considération, il doit impérativement :

- être complété, daté et signé dans le cadre « **DATE ET SIGNATURE** » prévu en bas à cet effet ;
- être reçu au plus tard le **samedi 26 avril 2025 (à minuit heure de Paris)** par le service assemblées générales d'Uptevia à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales - 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex.

Vous désirez assister à l'Assemblée :
Cochez la case A, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Vous n'assitez pas à l'Assemblée :
Cochez la case B et sélectionnez l'une des 3 possibilités offertes ci-dessous.

<p>A Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - <i>Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side</i> Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci █ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - <i>Whichever option is used, shade box(es) like this █, date and sign at the bottom of the form</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / <i>I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form</i></p>	<p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE Convoquée le 30 avril 2025 à 9h30 à la Salle Pleyel, 252 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p> <p>COMBINED GENERAL MEETING To be held on April 30th, 2025 at 9:30 am at Salle Pleyel, 252 Rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris</p>	<p>CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY</p> <table border="1"> <tr> <td>Identifiant - Account</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; text-align: center;"> Nominaatif Registered [] Porteur Bearer [] Vote simple Single vote [] Vote double Double vote [] Nombre de voix - Number of voting rights </td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions Number of shares</td> </tr> <tr> <td>Nombrer Bearers Nombre de voix - Number of voting rights</td> </tr> </table>	Identifiant - Account	Nominaatif Registered [] Porteur Bearer [] Vote simple Single vote [] Vote double Double vote [] Nombre de voix - Number of voting rights	Nombre d'actions Number of shares	Nombrer Bearers Nombre de voix - Number of voting rights																																																																																																																																																		
Identifiant - Account	Nominaatif Registered [] Porteur Bearer [] Vote simple Single vote [] Vote double Double vote [] Nombre de voix - Number of voting rights																																																																																																																																																							
Nombre d'actions Number of shares																																																																																																																																																								
Nombrer Bearers Nombre de voix - Number of voting rights																																																																																																																																																								
<p>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST Cf. au verso (2) - See reverse (2)</p> <p>Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci █ l'une des cases "Non" ou "Abstention", / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this █ for which I vote No or I abstain.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">1</td><td style="width: 10%;">2</td><td style="width: 10%;">3</td><td style="width: 10%;">4</td><td style="width: 10%;">5</td><td style="width: 10%;">6</td><td style="width: 10%;">7</td><td style="width: 10%;">8</td><td style="width: 10%;">9</td><td style="width: 10%;">10</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>31</td><td>32</td><td>33</td><td>34</td><td>35</td><td>36</td><td>37</td><td>38</td><td>39</td><td>40</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>41</td><td>42</td><td>43</td><td>44</td><td>45</td><td>46</td><td>47</td><td>48</td><td>49</td><td>50</td> </tr> <tr> <td>Non / No</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Abs.</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p><small>Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box: - de donner pouvoir au Président de l'assemblée générale, / I appoint the Chairman of the general meeting - de me abstenir, / I abstain from voting - de donner procuration [cf. au verso (4)] à M. Mme ou Miss, Raison Sociale pour voter en mon nom - appoint [see reverse (4)] Mr. Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf</small></p> <p><small>Poste être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than : sur 1^{ère} convocation / on 1st notification sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification</small></p> <p><small>Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée Générale » If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting'</small></p>			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Non / No	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Non / No	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	Non / No	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	Non / No	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	Non / No	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																																																																																
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																															
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																															
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																															
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40																																																																																																																																															
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50																																																																																																																																															
Non / No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																																																																																															
<p>QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET DE SIGNER ICI.</p> <p style="margin-top: 20px;">INSCRIVEZ ICI vos nom, prénom et adresse ou VÉRIFIEZ-LES s'ils sont déjà indiqués</p>																																																																																																																																																								

Pour voter par correspondance :
Cochez la **case**,

- Pour voter « **OUI** » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes ;
- Pour voter « **NON** » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes ;
- Pours'abstenir à certaines résolutions, noircir « **ABSTENTION** » (ce vote n'est plus considéré comme un vote négatif et ne sera pas pris en compte dans les votes exprimés) ;
- N'oubliez pas de faire votre choix « **SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE** » ;
- Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Pour donner pouvoir au président de l'Assemblée :
Cochez la **case**, datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire :

- Cochez la **case** ;
- Indiquez le nom, prénom ou la dénomination sociale, ainsi que l'adresse du mandataire ;
- Datez et signez dans l'encadré situé en bas du formulaire.

6. DEMANDE D'INSCRIPTION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET QUESTIONS ÉCRITES

Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution dans les conditions prévues aux articles L. 225-105 et R. 225-71 à R. 225-73 et R. 22-10-22 du Code de commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception (adresse postale : Hermès International, Direction Juridique, Direction Droit des sociétés et Droit boursier, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), et parvenir à la société au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'Assemblée (**soit au plus tard le samedi 5 avril 2025** (à minuit heure de Paris)) et ne pas être adressées plus de 20 jours suivant la publication de l'avis préalable au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. La demande doit être accompagnée :

- ◆ du ou des points à mettre à l'ordre du jour ainsi qu'un bref exposé des motifs ;
- ◆ du texte du ou des projets de résolutions, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant, des renseignements prévus à l'article R. 225-71 alinéa 9 du Code de commerce ; et
- ◆ d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

En outre, l'examen par l'Assemblée générale des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré du dépositaire central précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (**soit au lundi 28 avril 2025** (à zéro heure, heure de Paris)).

La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions, présentés par des actionnaires dans les conditions prévues ci-dessus, seront publiés sur le site internet de la société, <https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales/>, conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

7. RETRANSMISSION AUDIOVISUELLE

Conformément à l'article R.22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct disponible via le lien suivant : <https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales/>.

Dépôt de questions écrites

L'article R. 225-84 du Code de commerce prévoit que l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'Assemblée, **soit le jeudi 24 avril 2025** (à minuit, heure de Paris), adresser ses questions à la Gérance :

- ◆ de préférence : par e-mail à l'adresse suivante : ag2025@hermes.com ;
- ◆ par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société (adresse postale : Hermès International, Direction Juridique, Direction Droit des sociétés et Droit boursier, 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris).

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée générale, ces questions doivent être accompagnées pour les détenteurs d'actions au nominatif de leurs noms, prénom et adresse et pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire datée au plus tôt du jour de l'envoi de la question écrite (article R. 225-84 du Code de commerce).

La Gérance répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle est publiée sur le site internet de la société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses accessible à l'adresse suivante :

<https://finance.hermes.com/fr/assemblees-generales/>

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lorsqu'elles présenteront le même contenu.

Droit de consultation des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée générale le seront, dans les délais légaux, au siège administratif de la société (adresse physique : Hermès International, Direction Juridique, Direction Droit des sociétés et Droit boursier, 13-15, rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris), à compter du jour de la convocation de l'Assemblée générale et au moins pendant les 15 jours qui précèdent la date de la réunion, soit au plus tard **à compter du lundi 14 avril 2025**, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

L'avis préalable valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du lundi 24 mars 2025.

Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.